

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 7 novembre 2019

PRESENTS : MMES MAUDET, AUVINET, BREMAUD, PERRAUD, GUINAUDEAU, GATE, CHAPDELAINE

MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., AUGEREAU, GUITTON JF, et AUVINET E., Maire.

M Luc AUGEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du compte rendu du 17 octobre 2019

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

2 – Révision du montant de l'Attribution de Compensation et Imputation du coût des services communs sur l'Attribution de Compensation 2019.

Monsieur le maire rappelle que le montant de l'attribution de compensation initiale est de 16 182.67 € est diminué de la contribution incendie, de la charge de fonctionnement transférée « assainissement des eaux pluviales urbaines », du coût des services communs techniques et informatiques.

Il s'agit de transfert de charges, celles-ci n'apparaissant plus dans le budget communal en dépenses.

Le montant passe ainsi à – 80 543.03€. Pour rappel, il été prévu au budget la somme de 92 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le montant de l'attribution de compensation.

3 – Adhésion au groupement de commandes portant sur le mesurage du radon dans les ERP

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis le 1^{er} juillet 2018, la réglementation (décret n°2018-434 du 04 juin 2018) prévoit une obligation de surveillance de l'exposition au radon dans certains établissements Recevant du Public (ERP). Il s'agit notamment des établissements d'enseignement, des établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, des établissements médico-sociaux avec capacité d'hébergement et des établissements recevant des travailleurs. Ce mesurage du radon doit être effectué avant le 1^{er} juillet 2020.

Il propose donc d'adhérer au groupement de commandes dont la Communauté de Communes du Canton de Mortagne sur Sèvre est désignée coordonnateur.

Il précise que cette mutualisation de l'achat permet plus d'efficacité dans le suivi des procédures, dans l'exécution technique des prestations, et permet d'obtenir de meilleurs prix.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la mesure du radon dans les ERP.

4- Décision modificative n°2

Monsieur le Maire présente la décision modificative à intégrer au budget suite à la dissolution du SIA.

Compte		libellé	Dépenses	Compte	libellé	Recettes
			Crédits votés			Crédits votés
FONCTIONNEMENT						
678			34 947,20	002		34 947,20
		Dépenses	34 947,20		Recettes	34 947,20
INVESTISSEMENT						
1068			37 620,99	001		64 674,04
2151		réseau de voirie	10 000,00			
2313	op 1013	constructions	17 053,05			
		Dépenses	64 674,04		Recettes	64 674,04

Le conseil valide à l'unanimité cette décision modificative.

5- Lotissement le Vrignon 6 : convention avec le SYDEV

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de la viabilisation des 28 lots pour le lotissement communal Le Vrignon tranche VI.

Le montant total de la participation pour la commune de Saint Martin des Tilleuls est de 115 301 € pour un coût de travaux à hauteur de 136 126 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention relative aux modalités techniques et financières pour la viabilisation de la tranche VI du lotissement du Vrignon et autorise le Maire à signer la convention avec le SYDEV.

6- Travaux de maintenance année 2020 : convention avec le SYDEV

Monsieur le Maire propose au conseil la convention avec le SYDEV pour les éventuels travaux de maintenance pour l'année 2020 :

Les montants maximums de travaux et de participation (en Euros) se décomposent de la manière suivante :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public - Rénovation suite aux visites de maintenance année 2020(*)	3 000,00	3 600,00	3 000,00	50,00 %	1 500,00
TOTAL PARTICIPATION					1 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention avec le SYDEV pour les travaux de maintenance de l'année 2020.

Informations diverses :

- Chemins piétons vers Ponneau:

Monsieur le Maire présente au conseil le travail mené avec les mairies de Chanverrie (La Verrie) et de la Gaubretière concernant le chemin de randonnée vers Ponneau.



Information sur les marchés signés par Mr le Maire de :

Entreprise	Objet	Montant TTC
FORGE GLANOR	Pompe à cardan tonne à eau	952,40
EIFFAGE	Matériel d'accès foyer des jeunes	2467,68
VENDEE LOCATION	Nacelles illumination	506,50
SARL RETAILLEAU	Raccord de carrelage à la maison communale	264,00
GAMM VERT	Robot de tonte	243,59

DATES A RETENIR :

- Mardi 19 novembre à 15h : prévention séniors, prévenir l'AVC (salle des jardins)
- Jeudi 21 novembre 10h – 12h : commissaire enquêteur
- Samedi 23 novembre : animation enfance famille (salle des jardins)
- Mercredi 27 novembre 2019 à 18h : visite de la caserne des pompiers par le CME
- Jeudi 05 décembre 2019 à 20h : commission scolaire + finances + OGE
- Lundi 9 décembre 10h – 12h : commissaire enquêteur
- Mercredi 11 décembre 2019 15h30 : temps de convivialité Transports solidaire
- Jeudi 12 décembre 2019 à 20h : conseil municipal
- Samedi 21 décembre 2019 à 9h00 : colis de Noël
- Samedi 21 décembre 2019 à 14h30 : randonnée des élus à Ponneau
- Mercredi 8 janvier 2019 à 17h : commission sociale
- Vendredi 17 janvier 2020 : vœux de la municipalité
- Jeudi 23 janvier 2019 : Conseil municipal
- Samedi 1^{er} février 2020 à 10h30 : inauguration stèle + aménagement paysager
- Lundi 3 février 2020 à 18h00 : commission finances avec JM SCHMITT
- Dimanche 23 février 2020 : repas des aînés
- Jeudi 5 mars 2020 : conseil municipal (vote du budget)
- Dimanches 15 et 22 mars 2020 : élections municipales

La séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance

Le maire